

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION PREPARATOIRE
A LA SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.S.I.**

Année scolaire 2017/2018

Ouverture des inscriptions  **lundi 13 février 2017**

Clôture des inscriptions  **vendredi 05 mai 2017**

Le dossier d'inscription doit être :

- **Déposé au plus tard le vendredi 05 mai 2017** jusqu'à 17 h au secrétariat de l'institut situé, 6 impasse François Verdier 81000 ALBI,

ou

- **Acheminé par courrier postal au plus tard le vendredi 05 mai 2017** (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**I.F.M.S. d'Albi
I.F.S.I. et I.F.A.S.
6, impasse François Verdier
81000 ALBI**

LA FORMATION PRÉPARATOIRE A LA SÉLECTION D'ENTRÉE DANS LES I.F.S.I.

Cette formation a pour finalité de combiner la préparation aux différentes épreuves de la sélection d'entrée en IFSI et d'appréhender le milieu professionnel infirmier.

L'institut propose un cycle de formation qui s'attache à préparer les candidats aux épreuves de la sélection, à apprécier leurs aptitudes et à faciliter leur intégration dans une formation professionnelle, en les sensibilisant à l'exercice professionnel infirmier.

La sélection s'effectue sur dossier, puis, si le dossier est retenu, à partir d'un entretien.

La formation se déroule entre septembre et mars, à raison de 3 jours et demi par semaine, pour un groupe de 24 candidats sélectionnés.

La rentrée est prévue le lundi 11 septembre 2017.

Organisation pédagogique

- 22 semaines d'enseignement

Apports théoriques en grand groupe, sous forme de travaux dirigés en groupes restreints, d'ateliers d'analyse et de réflexivité, des temps de suivi et d'accompagnement personnalisé...

Les différents enseignements sont assurés par des professeurs, des formateurs, des professionnels de santé, personnes qualifiées dans les domaines traités.

Des évaluations sont réalisées toutes les 6 semaines, dans les mêmes conditions que la sélection.

- 4 semaines de stages d'observation (2 X 2 semaines)

Les stages d'observation sont essentiellement réalisés dans des lieux de vie.

Attention : les candidats pourront être affectés en stage hors Albi (nécessité d'avoir un moyen de locomotion).

- 2 semaines de congés à Noël.

Objectifs de la formation

Le candidat devra être capable :

- d'identifier et de mesurer ses potentialités,
- de développer sa curiosité intellectuelle et des connaissances, notamment dans les domaines du sanitaire et du social, de la biologie humaine, de l'anglais,
- d'acquérir une méthodologie sur la prise de notes, la lecture rapide, l'élaboration de résumés, d'analyses, de synthèses...
- d'expliquer, de commenter, d'argumenter...
- de développer des capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème, d'autoévaluation et des aptitudes numériques,
- de développer la connaissance de soi,
- d'identifier et de développer ses aptitudes et capacités d'écoute, d'observation, de communication verbale et non verbale.

PIÈCES DU DOSSIER A FOURNIR

- La fiche de renseignements dûment complétée.
- Une photocopie de votre carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Une lettre manuscrite de motivation.

- **Pour les candidats titulaires du baccalauréat français ou du titre admis en dispense du baccalauréat :**
 - Une photocopie du baccalauréat signée ou du titre admis en dispense du baccalauréat, certifiée conforme, (*Vous devez écrire sur la copie du baccalauréat : COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL et signer*).
 - Le relevé des notes obtenues au baccalauréat,
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde (seconde, première et terminale).

ATTENTION

Les candidats qui ont passé des épreuves de sélection d'entrée en IFSI doivent IMPÉRATIVEMENT nous prévenir dès qu'ils ont connaissance des résultats qu'ils ont obtenu.

- **Pour les candidats en classe de terminale :**
 - Un certificat de scolarité,
 - Les notes obtenues en classe de première à l'épreuve anticipée de français du baccalauréat,
 - Les bulletins scolaires depuis la seconde (seconde, première et terminale).

ATTENTION

Les candidats doivent IMPÉRATIVEMENT nous prévenir dès qu'ils ont connaissance des résultats qu'ils ont obtenu au baccalauréat.

- * Capacité d'accueil : 24 places.
- * Les candidats inscrits, dont le dossier aura été retenu, seront convoqués pour un entretien de sélection.
- * Les candidats seront classés en liste définitive ou en liste complémentaire.
- * Les résultats seront communiqués par courrier.

➤ **Lors de l'inscription définitive, il vous sera demandé :**

- Un chèque de 2050 euros. Il devra être libellé à l'ordre de : Agent comptable du GCS IFMS d'Albi, et ne pourra être restitué que dans les conditions suivantes :
 - échec au baccalauréat (si vous êtes en terminale),
 - réussite à la sélection d'entrée dans les I.F.S.I. 2017.
- Un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'Hépatite B, établi par le médecin traitant.
Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi une vaccination par le BCG et qu'il est immunisé contre l'hépatite B (sérologie - anticorps anti HBS > 100 UI/l).
(Voir modèle joint, de l'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires, pages 7 et 8).

Les étudiants en soins infirmiers sont soumis aux obligations d'immunisations mentionnées à l'article L3111-4 du code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription (Arrêté du 2 août 2013).

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires, le candidat ne pourra pas intégrer l'I.F.S.I. (article L3111-4 du Code de la Santé Publique).

ATTENTION

Les candidats inscrits à la formation préparatoire n'ont pas le statut d'étudiant. Ils sont soumis aux obligations vaccinales et d'immunisations (cf. pages 7 et 8 du dossier) et doivent en apporter la preuve au moment de leur inscription pour pouvoir être affectés en stage.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(A joindre au dossier - Ecrire lisiblement)

NOM

PRENOMS

NOM D'EPOUSE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

TELEPHONE(S) fixe.....

portable.....

Adresse mail :.....

Inscrit(e) en terminale Série -----

Titulaire du Baccalauréat Série -----

Titulaire d'un diplôme équivalent Titre -----

Inscrit(e) à la sélection d'entrée dans les I.F.S.I. de : (préciser la ville) :

-
-
-

Cadre réservé à l'I.F.S.I.

N° de dossier

Date dépôt du dossier

Dossier complet

Convoqué(e) à l'entretien de sélection le :

ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Dr Nom Prénom
Titre et qualification
 Adresse
 Téléphone

Lieu, date

Je, soussigné(e) Dr

, certifié que M / Me

Nom :

Prénom :

Né(e) le

Candidat(e) à l'inscription à (*entourer la filière choisie*) :

- autres professions de santé : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier, infirmier spécialisé, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, technicien en analyses biomédicales.

a été vacciné(e) :

- **Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

Dernier Rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

- **Contre l'hépatite B :**

Nom du vaccin	Date	N° lot
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		

- **Sérologie de l'Hépatite B (dosage des Ac anti-HBs pour le contrôle obligatoire de l'immunisation)**

Date de la sérologie :

selon les conditions définies au verso, il/elle est considéré(e) comme (*razer les mentions inutiles*) :

- immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non
- non répondeur(se) à la vaccination : oui non

Si injections supplémentaires, selon les conditions définies au verso :

Nom du vaccin	Date	N° lot
4 ^{ème} injection		
5 ^{ème} injection		
6 ^{ème} injection		

- **Par le BCG (*obligatoire aussi pour d'autres filières d'études*) :**

Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin)	N° lot
IDR à la tuberculine	date	Résultat (<i>en mm</i>)

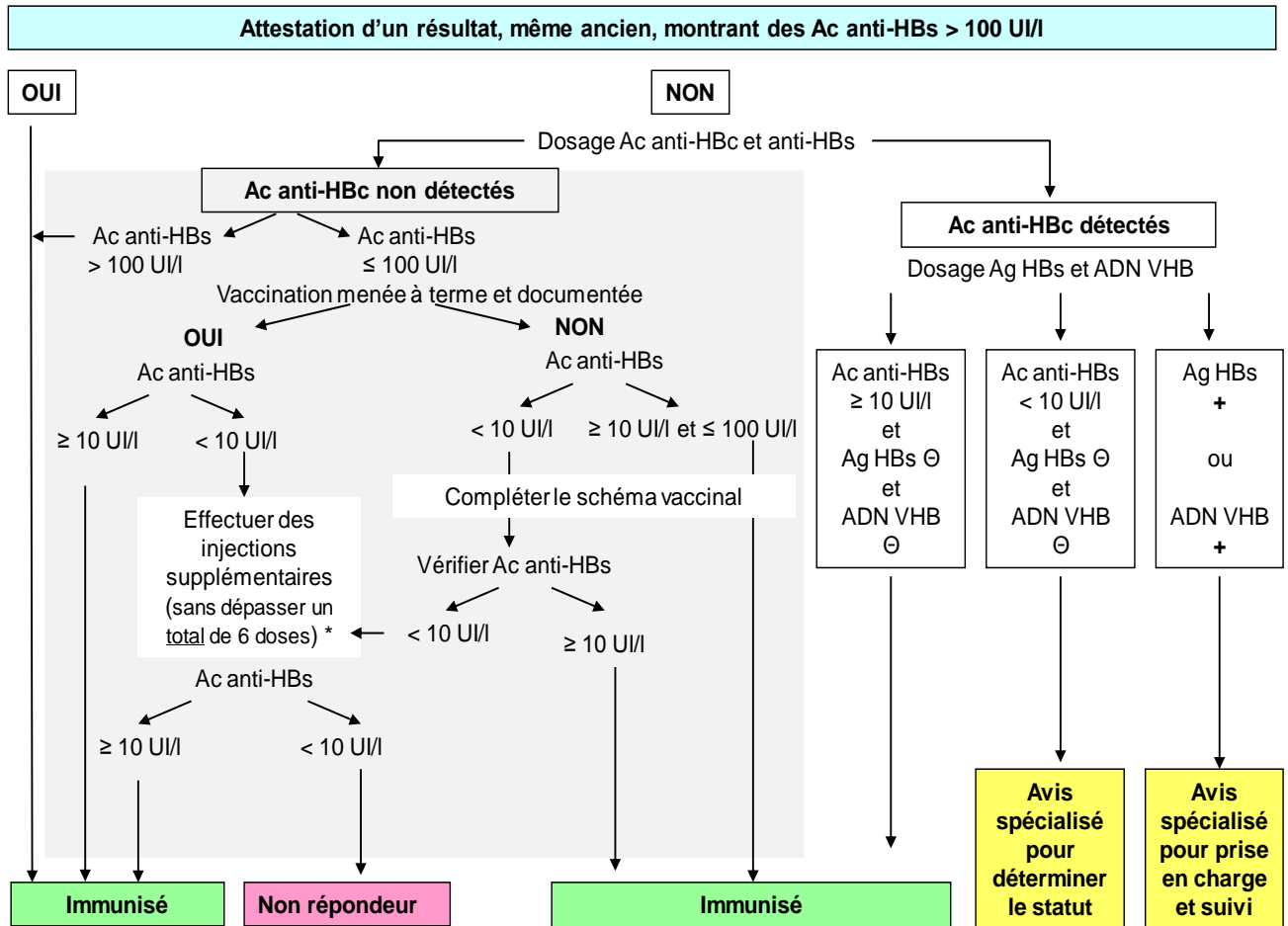
Signature et cachet du médecin

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

Contre la fièvre typhoïde depuis moins de 3 ans (*pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination dans un laboratoire de biologie médicale, i.e. lors de la manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles*) :

Nom du vaccin	Date	N° lot

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP

Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)